



Départ définitif a l'ile de la réunion avec un enfant mineur.

Par **Kalenic**, le **27/01/2009** à **18:52**

D'un commun accord sans passer devant le juge, mon ex et moi même avons la garde alternée (une semaine sur deux) de notre fille de 5ans. Je souhaiterai déménager définitivement a l'ile de la Réunion avec ma fille son père n'est pas d'accord quelles sont mes droits ? Si je pars qu'est ce que je risque ?
C'est très urgent merci de me répondre au plus vite.